



MEMBRES DES CORPS LÉGISLATIFS

CNP 00010

Participant aux activités d'un corps législatif ou d'un conseil exécutif du gouvernement fédéral, provincial, territorial ou local, d'un conseil de bande ou d'un conseil scolaire, à titre d'élus ou de représentants nommés.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

58

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

S.O.

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

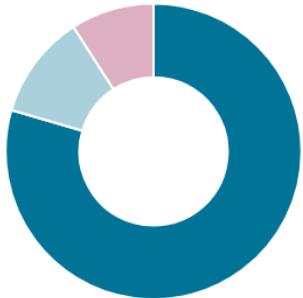
EMPLOYÉS

220

SALAIRE MOYEN

78 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE



EMPLOI SELON L'ÂGE

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- promulguer, modifier et abroger des lois, des ordonnances et des règlements;
- participer au développement ou à la modification des politiques, des programmes ou des procédures du gouvernement;
- représenter leur gouvernement respectif aux réunions et aux conférences régionales, nationales et internationales;
- répondre aux questions d'intérêt de leur corps électoral ou du public en général;
- agir, s'il y a lieu, comme responsable de ministères gouvernementaux et diriger les cadres et les officiers supérieurs des administrations publiques dans la mise en application des politiques gouvernementales et la gestion du ministère.

• Chef De Bande - Premières Nations

• Commissaire De Conseil Scolaire

• Conseiller Municipal/Conseillère Municipale

• Député Provincial/Députée Provinciale

• Député/Députée

• Député/Députée À L'Assemblée Législative

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM



Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.